



DIRM NAMO
Division pêche et aquaculture
Unité réglementation et droits à produire
35026 RENNES CEDEX 9

Objet
Pêche des palourdes dans le golfe du Morbihan
Dossier suivi par C. Talidec
Plouzané, le 23/07/2018

N/Réf. D/CB/18.089

V/Réf. 673/2018

Madame,

Par votre courrier du 20 juillet 2018, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture à la pêche à pied des palourdes dans le golfe du Morbihan, sur une zone réglementairement réservée à la pêche à la drague.

Cette demande est argumentée par l'augmentation de biomasse en palourdes constatée cette année par la campagne d'évaluation d'avril 2018, en particulier dans cette zone.

Le rapport d'évaluation de cette campagne indique en effet que la biomasse globale de palourdes commerciales du gisement est en hausse par rapport à 2017, et sur une pente ascendante depuis 2014.

Cependant les densités restent très faibles sur la zone exploitée à la drague, de l'ordre de 6 palourde/m² toutes tailles confondues et de 1,7 palourde/m² pour les palourdes de tailles commerciales. Ces chiffres sont à comparer avec la densité moyenne sur la zone de pêche à pied qui est de 25 palourdes/m² toutes tailles confondues et de 9 individus/m² pour les palourdes de tailles commerciales.

Cependant, dans la mesure où la pêche à pied a un impact environnement bien moindre que la pêche à la drague, nous ne voyons pas d'inconvénient au changement de mode d'exploitation proposé, en gardant à l'esprit que les rendements risquent d'être faibles.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre Bretagne
1625 Route de Ste Anne
CS10070
29280 Plouzané - France
+33 (0)2 98 22 40 40

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

En conclusion, l'Ifremer donne un avis favorable à la demande du CDPMEM du Morbihan d'exploiter à pied la palourde dans la zone réservée jusqu'à présent à la drague, en respectant globalement le prélèvement maximum recommandé de 250 tonnes en 2018.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Directeur du centre de Bretagne

● Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

● **Centre Bretagne**
1625 Route de Ste Anne
CS10070
29280 Plouzané - France
+33 (0)2 98 22 40 40

● **Siège Social**
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

● www.ifremer.fr